



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI - 3ème Trimestre



Au 3ème trimestre 2024, 12 357 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail ont été décomptées. Ce nombre d'entrées en formation baisse de -1,3% sur un an.

12 357 entrées en formation au 3ème trimestre 2024, soit -1,3% par rapport au 3ème trimestre 2023.

Entre juillet et fin septembre 2024, nous comptabilisons **12 357** entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, soit une baisse de **-1,3%** par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Comme tous les ans, les entrées en formation affichent un pic pour le mois de septembre. 7 596 demandeurs sont entrés en formation uniquement sur ce mois.

GRAPHIQUE 1 :
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Plus de la moitié des entrées en formation concerne les 26 - 44 ans

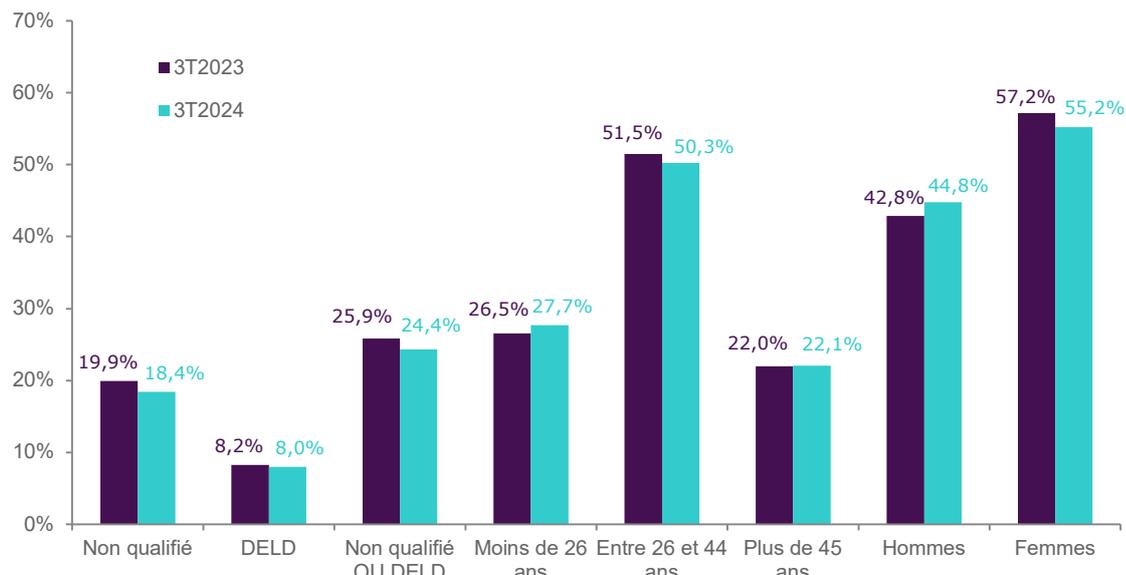
Tous les publics ne sont pas concernés par la baisse des entrées en formation. Les moins de 26 ans (+1,2%) et les hommes (+2,0%) affichent les meilleures dynamiques.

La baisse la plus significative concerne les femmes. Ces dernières sont toutefois plus nombreuses à rentrer en formation (55,2%).

Plus de la moitié des entrées en formation concerne les 26 - 44 ans.

GRAPHIQUE 2 :

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP,CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu)

DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).

Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

En moyenne, l'entrée en formation des demandeurs d'emploi se fait huit mois après l'inscription à France Travail

Pour un quart des demandeurs d'emploi entrés en formation au troisième trimestre 2024, cette entrée a lieu **un mois après leur inscription** sur les listes de demandeurs d'emploi (Tableau 1).

La moitié des entrées en formation se produit après le troisième mois qui suit l'inscription. Enfin, un quart des entrées en formation concerne des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de huit mois.

L'ancienneté d'inscription avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. En moyenne, les demandeurs d'emploi de moins de 20 ans entrant en formation le font dans les deux mois après leur inscription; cette moyenne monte à près d'un an pour ceux âgés de 44 à 49 ans et atteint **423 jours** pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus.

A l'inverse, plus le demandeur d'emploi entré en formation est jeune, plus la durée du plan de formation est élevée, notamment pour les moins de 20 ans, où la durée moyenne de formation atteint **1 083 heures**. Elle diminue avec l'âge pour atteindre **488 heures** pour les 55 ans et plus.

La durée moyenne de formation est légèrement plus élevée pour les femmes (**981 heures**) par rapport aux hommes (**672 heures**).

TABLEAU 1 :**ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE**

Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	61	7	26	64	1 083	434	800	1 434
20-24 ans	137	19	64	184	1 113	350	756	1 407
25-29 ans	215	41	110	283	841	275	542	1 183
30-34 ans	250	51	134	312	803	280	512	1 162
35-39 ans	271	58	150	308	759	259	500	1 155
40-44 ans	335	61	166	369	756	229	473	1 141
45-49 ans	333	61	167	429	724	245	495	1 080
50-55 ans	398	73	202	423	644	175	434	1 008
55 ans et plus	423	80	216	519	488	140	362	637
Hommes	250	37	110	292	672	217	434	963
Femmes	233	35	104	280	981	301	721	1 400
Ensemble	240	36	106	285	856	280	578	1 194

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

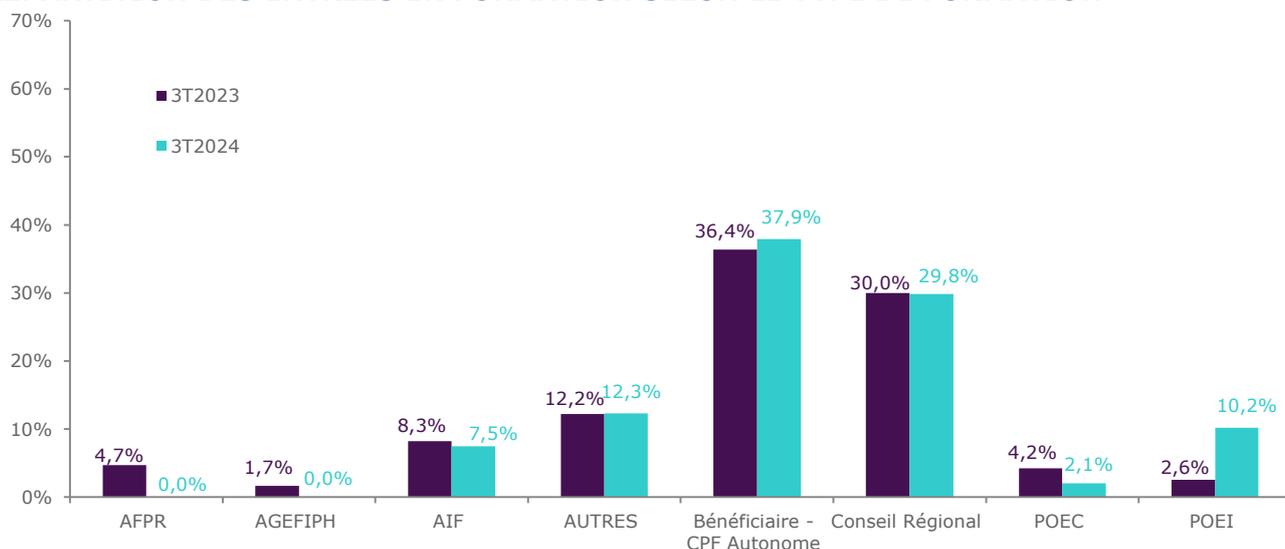
Lecture : l'ancienneté en inscription avant la formation est de 7 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 26 jours pour la moitié. La durée de la formation est inférieure à 434 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 800 heures pour la moitié

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent plus d' 1 entrée en formation sur 2

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent **37,9%** des entrées en formation. Elles sont en augmentation (+**1,5** point) par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le conseil régional est à l'origine du financement de **29,8%** des formations. Suivent ensuite celles

GRAPHIQUE 3 :**RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION**

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Deux champs de formation regroupent plus du tiers des entrées en formation des demandeurs d'emploi

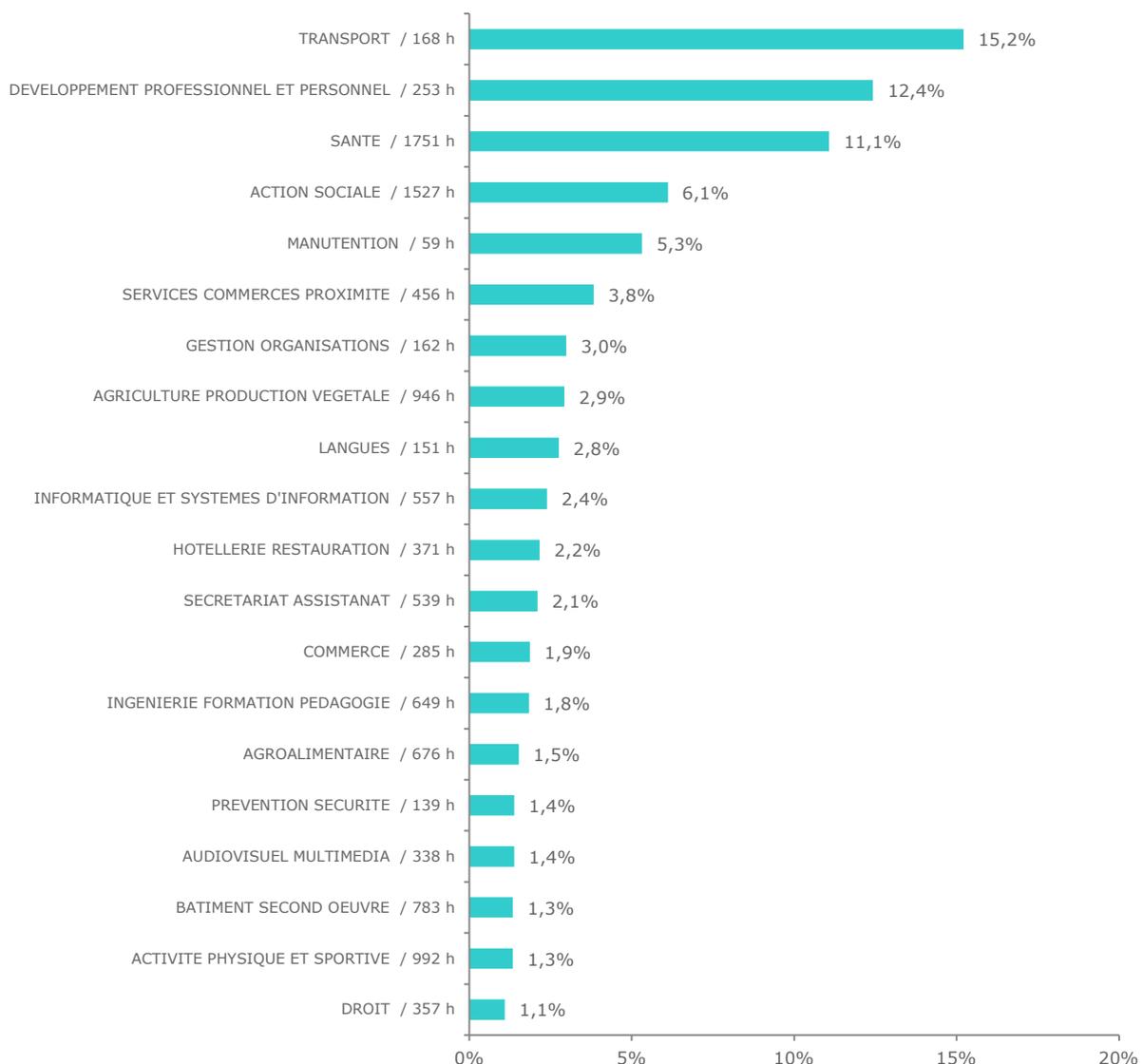
Vingt champs de formation regroupent **81,1%** des entrées en formation (*graphique 4*). Plus **d'un quart** d'entre elles sont concentrées dans deux champs de formation : le transport (**15,2%**) et le développement personnel et professionnel (**12,4%**).

Il existe une très forte variation dans les durées moyennes de formation en fonction des champs de formation, allant de **59 heures** pour les formations sur la manutention à **1 751 heures** pour les formations de la santé.

Parmi les autres formations importantes en termes de volume d'heures, nous pouvons identifier les formations relatives à l'action sociale ou à l'activité physique et sportive.

GRAPHIQUE 4 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Lecture : le champ de formation « Transport » regroupe 15,2% des entrées en formation au 3ème trimestre 2024. La durée moyenne des formations y est de 168 heures.

Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 81,1% des entrées en formation).

Source : France travail, fichier des entrées en formation.

Les trois quarts des formations répondent à trois objectifs

Le principal objectif des formations est la certification, qui concerne **58%** des entrées en formation. Cet objectif affiche une durée moyenne de formation plus élevée que la moyenne (**854 heures**).

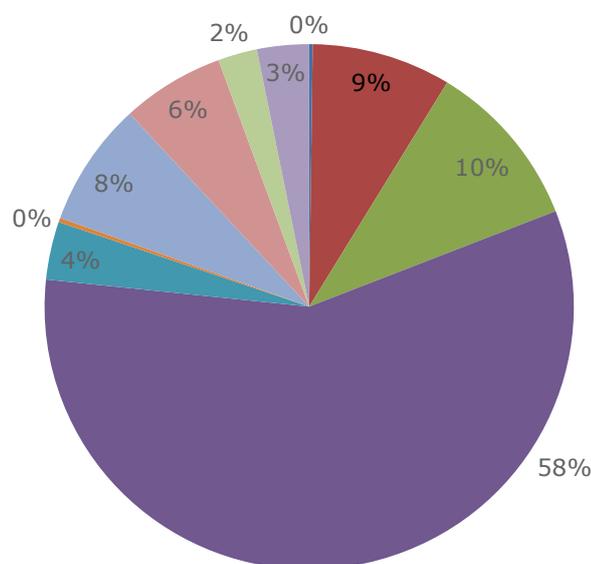
10% des entrées concerne l'adaptation au poste de travail. Pour une durée moyenne de 310 heures. L'aide à l'élaboration de projet professionnel suit avec 9% des entrées.

Selon l'objectif de chaque formation, les durées moyennes varient : de 107 heures pour la création d'entreprises à 854 heures pour la certification.

GRAPHIQUE 5 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION

- Non déterminé / X h
- (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel / 307 h
- Adaptation poste travail POE / 310 h
- Certification / 854 h
- Création d'entreprise / 107 h
- Non concerné / 1014 h
- Perfectionnement, élargissement des compétences / 131 h
- Professionnalisation / 439 h
- Préparation à la qualification / 233 h
- Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation / 217 h



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Les objectifs de formation

Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

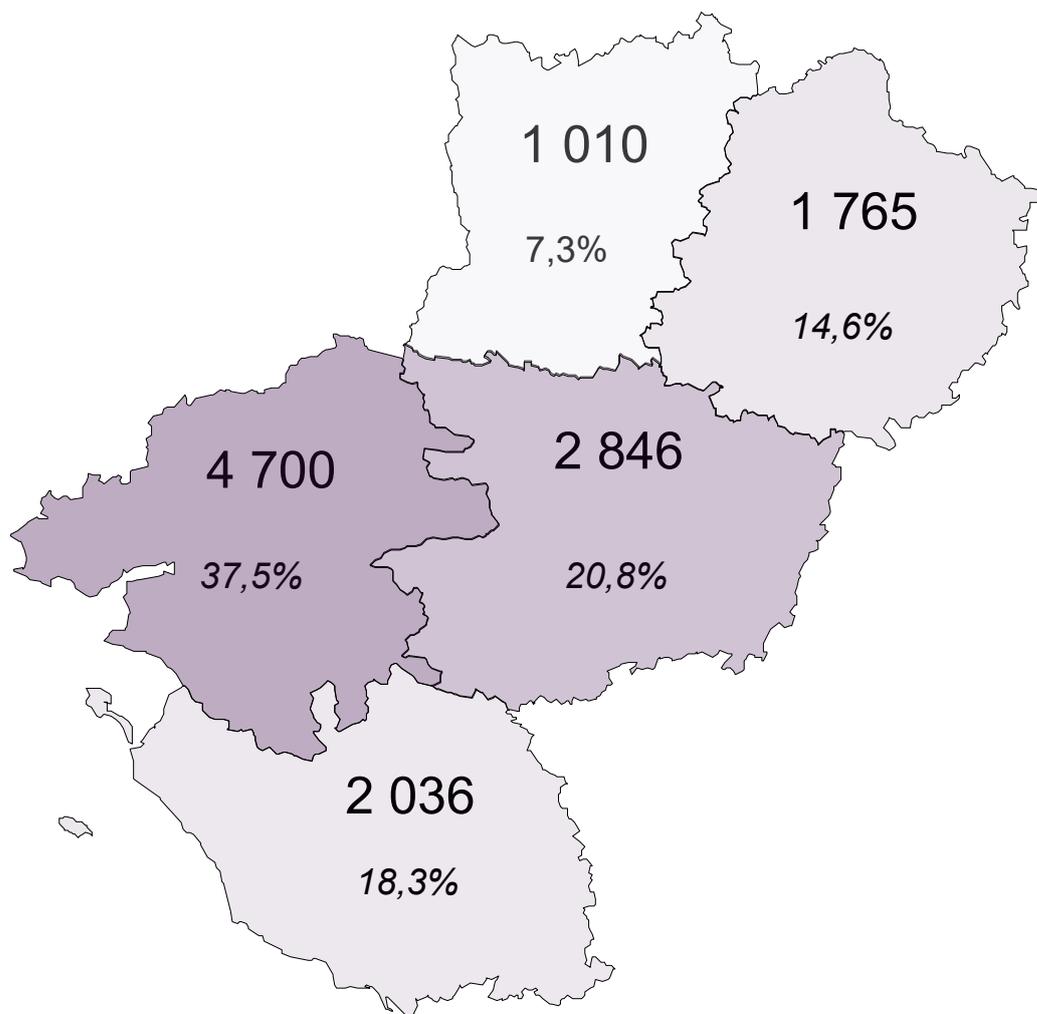
Des formations concentrées en Loire-Atlantique

La répartition des entrées en formation suit la répartition habituelle observée sur les autres indicateurs socio-économiques.

La Loire-Atlantique comptabilise plus de **4 700** entrées en formations, soit **37,5%** du total régional.

Avec **7,3%** des entrées, la Mayenne compte **1 010** entrées en formation.

CARTE 1 :
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

ENCADRÉ N°1

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les types de formation

Action de Formation Préalable au Recrutement (**AFPR**) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (**POE individuelle**) : d'une durée maximale de 400 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à moins de 12 mois pour l'AFPR.

Action de Formation Conventionnée (**AFC**) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (**AIF**) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par Pôle emploi : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La **POE collective** concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-Formation (**AREF**). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de Fin de Formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (Allocation de Solidarité Spécifique Formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.

- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de Formation Pôle Emploi (**RFPE**). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.

- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération Publique de Stage - RPS).

Directeurs de la publication :
Dominique DE GRYSE – Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :
Service SEE

Contact : statsPDL@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes

WWW.FRANCETRAVAIL.ORG

